

*L'organisation administrative de la sécurité sociale en Belgique*, par Freddy Kelders. (Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, n° 5). Un vol., 6½ po. x 10, broché, 265 pages — FACULTÉ DE DROIT DE LIÈGE, 1955. (150 frs b.)

Camille Martin

Volume 33, Number 4, January–March 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001293ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001293ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, C. (1958). Review of [*L'organisation administrative de la sécurité sociale en Belgique*, par Freddy Kelders. (Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, n° 5). Un vol., 6½ po. x 10, broché, 265 pages — FACULTÉ DE DROIT DE LIÈGE, 1955. (150 frs b.)]. *L'Actualité économique*, 33(4), 684–685. <https://doi.org/10.7202/1001293ar>

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

à passer par les crises révolutionnaires qui ont accompagné la réforme agraire dans tous les pays.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est une description de la situation actuelle et une ébauche de la politique à suivre. L'auteur y indique le sens dans lequel, à son avis, Israël doit s'engager pour mener à bien sa réforme agraire.

La révolution agraire d'Israël ne peut être comparée à aucune autre révolution économique et sociale dans l'histoire. C'est une révolution sans effusion de sang et pour ainsi dire «naturelle». Elle est de ce fait susceptible d'intéresser, hors du cadre des sympathisants de l'œuvre sioniste, tous ceux qui aspirent au progrès social et qui préconisent un régime agraire plus parfait que les régimes existants dans la plupart des pays.

Camille Martin

**L'organisation administrative de la sécurité sociale en Belgique**, par FREDDY KELDERS. (Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, n° 5). Un vol., 6½ po. × 10, broché, 265 pages. — FACULTÉ DE DROIT DE LIÈGE, 1955. (150 frs b.).

Le système de sécurité sociale belge, gigantesque mécanisme qui draine 10 p.c. du revenu national pour le distribuer aux travailleurs, porte la marque d'un compromis à la fois historique et idéologique sans lequel il n'aurait pu voir le jour. Sa structure administrative est l'aboutissement d'une longue évolution. L'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui instituait le régime actuel ne faisait que généraliser et compléter les institutions préexistantes; il n'en faisait pas table rase. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la structure administrative du système ne soit pas uniforme et que chaque secteur ait une organisation et une technique qui lui soient propres.

L'auteur a donc cru avec raison qu'il ne serait pas sans intérêt de dresser un schéma de la structure administrative de l'ensemble du système et d'en dégager l'essentiel, de même que de déterminer la nature juridique des institutions souvent laissées dans l'équivoque, dans la hâte avec laquelle les autorités ont mis sur pied le régime actuel.

Dans l'exposé de l'organisation administrative qui fait l'objet de la première partie du travail, l'auteur a démonté le mécanisme de cette énorme pompe aspirante et foulante constituée de pièces hétéroclites qu'est le système de sécurité sociale belge.

Dans la seconde partie, il «propose certaines simplifications et un montage plus rationnel», c'est-à-dire qu'il fait l'examen des diverses propositions de réforme de la structure du système et cela en s'efforçant de mettre le plus possible en évidence les principes sur lesquels s'appuient ces projets de réforme. En particulier, a-t-il porté son attention sur les modifications que les propositions de réforme tendent à apporter au statut juridique des institutions et sur la portée de ces propositions.

L'examen des rapports des commissaires d'État à la sécurité sociale chargés de dresser un plan de réforme fait l'objet des deux premiers chapitres de cette seconde partie; les points de vue des travailleurs sont étudiés dans les deux

chapitres suivants et un dernier chapitre traduit l'opinion des milieux patronaux. Enfin, le problème de l'intégration du régime de réparation des accidents du travail dans le système de sécurité sociale, en tant que cette intégration soulève un problème de structure administrative, est abordé en appendice.

Une abondante littérature se préoccupe des nombreux problèmes politiques, financiers, sociologiques et même moraux que pose la sécurité sociale, mais il semble que jusqu'à M. Kelders personne n'ait songé à étudier les rouages du mécanisme administratif du régime, au point de vue juridique.

Camille Martin

**Travail professionnel et charges familiales de la femme ouvrière** (Enquête dans l'agglomération namuroise), par GABRIELLE VOSSE-SMAL. (Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, n° 2). Un vol., 6½ po. × 10, broché, 234 pages. — FACULTÉ DE DROIT DE LIÈGE, 1956. (150 frs b.).

En Belgique, comme ailleurs, les femmes prennent une part active de plus en plus grande dans la vie économique du pays, surtout depuis la seconde guerre mondiale. Ce phénomène sociologique moderne est cependant une source de conflits: conflit intérieur pour les intéressées, partagées entre leurs devoirs familiaux et leurs obligations professionnelles; conflit de doctrine ou de politique sociale entre économistes et démographes; conflit d'idéologies. Le présent travail, basé sur une enquête conduite dans l'agglomération namuroise auprès de femmes ayant des charges familiales et exerçant un travail salarié en dehors de leur foyer, dans des entreprises industrielles occupant au moins vingt femmes, cherche «à comprendre la conciliation que la femme ouvrière doit réaliser dans sa vie de chaque jour, avec plus ou moins de bonheur, entre les tâches professionnelles et les charges du ménage et des autres responsabilités familiales».

Quel sera le comportement, dans son milieu de travail, de la femme qui cumule l'exercice d'activités professionnelles avec la gestion d'un ménage? Comment s'acquittera-t-elle de ses obligations familiales si elle est absente du foyer une partie importante de la journée? C'est à ces deux questions que l'on s'efforcera de répondre dans cette étude méthodique et fouillée, centrée sur la compréhension des influences réciproques susceptibles d'intervenir. On attirera également l'attention sur les solutions adoptées par les travailleuses pour concilier, le plus souvent avec courage et sens pratique, les activités professionnelles et la gestion d'un foyer, que d'aucuns considèrent, avec raison, comme difficilement compatibles.

Camille Martin

**Le destin économique de l'industrie du papier en France**, par RENÉ CERCLER. Un vol., 5½ po. × 8, broché, 212 pages. — LIBRAIRIE PLON, 8, rue Garancière, Paris 6<sup>e</sup>, 1957.

Un ensemble de circonstances complique et freine dans une certaine mesure les reconversions nécessaires dans plusieurs branches de la production française. L'industrie papetière pour sa part est présentement aux prises avec le double problème de l'expansion et de la reconversion. La demande de papier augmente